



PERMIS DE BRÛLAGE

Feu d'ambiance ou en plein air

-Le permis est obligatoire et gratuit. Il est valide à partir de sa date d'émission jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

-Le périmètre d'urbanisation

- À *l'intérieur* du périmètre d'urbanisation, vous devez utiliser un foyer ayant une cheminée et une grille pare-étincelles.
- À *l'extérieur* du périmètre d'urbanisation, outre le foyer ayant une cheminée et une grille pare-étincelles, vous pourrez utiliser un baril ou effectués un empièremment d'une dimension maximale de deux (2) mètres de diamètre et le feu ne doit pas dépasser un (1) mètre de hauteur.
- Pour déterminer si vous brûlerez à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, vous pouvez communiquer avec votre service de sécurité incendie.

Feu pour construction ou aménagement

- Veuillez prendre un rendez-vous avec l'inspecteur du Service de sécurité incendie. Il se rendra sur place pour constater l'emplacement du projet.
- Des frais de 100\$ par jour seront exigés.

Usage de pièces pyrotechniques

- Veuillez prendre un rendez-vous avec l'inspecteur du Service de sécurité incendie.

SOPFEU

Dès que vous avez l'intention de faire un feu, nous vous invitons à consulter le [site internet](#) de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) afin de vous assurer du niveau de l'indice de dangerosité pour notre région car lorsqu'il est *élevé* ou *extrême*, il est interdit de brûler.

Obtention d'un permis

- **Site internet de la Ville de Sainte-Adèle**
 - Sur la page d'accueil vous cliquez sur « *publications* ».
 - Dans la section « *Règlements – sécurité publique, paix et bon ordre* », sélectionnez « **Règlement 1167-2012 – Feux d'ambiance, de plein air et usage de pièces pyrotechniques** ».
 - Dans la section « *formulaires et demandes de permis* », sélectionnez « **SÉCURITÉ INCENDIE demande de permis de brûlage** ».
- **Transmission**
 - Par courriel : info@ville.sainte-adele.qc.ca
 - Par télécopieur au 450-229-5300
 - En personne : à l'accueil de l'Hôtel de Ville durant les heures normales d'ouverture

Pour de plus amples informations, vous pouvez nous contacter.
